



Pour 183 € paye ta convention !

L'accord de méthode issu de la mission Laforcade signé par la CFTD et l'UNSA conditionne le financement des revalorisations salariales de nos secteurs du sanitaire, social et médico-social privé non lucratif (BASS MS) au rapprochement conventionnel effectif de ce secteur.

Membre de l'Union syndicale
Solidaires

Depuis de nombreuses années la Fédération SUD Santé Sociaux dénonce les intentions patronales de Nexem (la Croix Rouge française en est un membre associé) et de la FEHAP de vouloir en finir avec les conventions collectives du 15 mars 1966 et du 31 octobre 1951.

Aujourd'hui, le boulevard est ouvert !

En conférence de presse commune ce 4 octobre, les organisations patronales Nexem (CCN 66-CHRS) et FEHAP (CCN51) ont annoncé leur volonté d'entrer en négociation dès le mois de mai 2022 avec les organisations syndicales pour la fusion de ces 2 conventions collectives afin d'aboutir à une Convention Collective Unique, simplifiée, réduite au minimum pour laisser un maximum de marge de négociations à nos boîtes.

Cette convention collective les organisations patronales la veulent attractive. Attractive pour qui ?

Certainement pas pour les salarié.es de nos secteurs qui sont tous les jours un peu plus précarisé.es.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, c'est une véritable régression sociale annoncée pour toutes et tous ces salarié.es.

Nos conventions collectives sont un bien commun pour les salarié-es de nos secteurs d'activité. Au-delà de la reconnaissance de nos professions, elles sont une garantie contre l'arbitraire des autorités administratives.

Elles protègent les salarié-es d'hypothétiques manœuvres patronales, qui pour des raisons de plan d'austérité, de baisse de financement, avec l'aval des lois en vigueur ont tout loisir de revenir sur des acquis conventionnels par des accords d'entreprise en termes de droit aux congés, de temps de travail, de rémunération, etc.

Nos conventions collectives ne sont pas la panacée, tant les organisations patronales les ont dépouillées avec le soutien inaliénable d'organisations syndicales réformistes !

Mais le projet que les patrons tentent de nous imposer depuis 1975, aujourd'hui le gouvernement leur offre sur un plateau pour une aumône de 183€ qui ne compense même pas les non revalorisations salariales depuis plus de 20 ans !

Si nos salaires avaient été indexés sur l'évolution du SMIC, comme le revendique la Fédération SUD Santé Sociaux, aujourd'hui les salarié.es du secteur ne se déchireraient pas pour 183€ !

A défaut d'une convention collective commune de haut niveau comme le défend la Fédération SUD Santé Sociaux, elles ont le mérite d'exister et doivent s'appliquer sans concession à tous les salarié-es du secteur et s'imposer sur des accords d'entreprise moins disant dans les établissements.

Aujourd'hui la Fédération SUD Santé Sociaux réclame une fois de plus une revalorisation salariale immédiate de toutes et tous de 400€ net, avec un salaire en début de carrière à 1700€ net ainsi que des moyens alloués en adéquation avec les besoins des personnes prises en charge dans nos structures.

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle les salarié.es du sanitaire, social et du médico-social :

- **A s'organiser en Assemblées Générales,**
- **A se mobiliser avec détermination à partir du 7 décembre 2021 pour stopper le démantèlement de la protection sociale.**
- **A la convergence de la lutte avec les secteurs de la Fonction Publique Hospitalière et de toutes et tous les salarié.es du secteur privé.**
- **A ne plus taire nos colères !**

